Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 121 (1976)
Heft: 1

Artikel: Naissance et croissance de l'arme blindée suisse
Autor: Borel, Denis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343994

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Naissance et croissance de l'arme blindée suisse

par le divisionnaire D. Borel

(avec corrections D. Borel du 19.2.79)

Introduction

Nous avons abordé le service actif 1939-1945 sans formations blindées et l'avons terminé avec trois modestes compagnies de chars indépendantes.

C'est en 1949 seulement que furent constitués des corps de troupes mécanisés (3 groupes de chasseurs de chars) auxquels s'ajoutèrent, en 1954, 4 groupes de chars légers puis, dès 1957, 4 groupes de Centurions.

En 1962 naquirent les régiments de chars des nouvelles divisions mécanisées, mais il a ensuite fallu 12 ans pour que ces formations méritent vraiment leur qualificatif.

Depuis 1974, notre armée dispose de plus de 30 bataillons et groupes chenillés (chars, exploration, obusiers, génie) et d'une dizaine d'autres unités blindées éparses. Ces formations englobent nettement plus de 2000 engins blindés.

Il n'est pas prévu d'augmenter le volume des formations mécanisées dans la décennie à venir, mais de remplacer certains matériels par des engins plus modernes.

Certains milieux politiques suisses feignent de craindre que notre armée n'atteigne un degré de mécanisation exagéré et prétendent que nos autorités dotent notre armée de chars avec l'arrière-pensée d'une intégration éventuelle dans les forces de l'OTAN. Il convient, à propos de cette suspicion ridicule, mais persistante, de rappeler que nos chars — dès la disparition prochaine des AMX français — seront de types différents de ceux qui arment les armées de nos voisins et des Etats-Unis en Europe, ce qui rendrait une coopération bien difficile. D'autre part, une comparaison avec le degré de mécanisation des armées déployées dans les deux Allemagnes, montre à l'évidence la modestie de la part des blindés dans notre armée (la moitié de nos divisions et l'ensemble de nos nombreuses brigades en sont totalement dépourvues).

Les officiers âgés se souviennent d'avoir vu évoluer avec une digne lenteur, dans les années trente, deux chars Renault en service à l'Ecole de tir de Walenstadt.

Vers 1935, au moment où nos voisins créaient des grandes unités blindées et des formations panachées alliant le cheval, la bicyclette, les véhicules à moteur sur roues et sur chenilles, la Suisse acquit 6 petits engins anglais Vickers, armés ~~de~~ d'une mitrailleuse~~s~~.

On les utilisa pour de nombreux essais à la troupe et ils eurent un succès de curiosité en apparaissant au défilé de la 3e division renforcée de la brigade légère 2 sur l'Allmend de Berne en 1937. Ces engins ne furent toutefois intégrés dans notre ordre de bataille qu'après le service actif et pour quelques années seulement: ils étaient attribués à l'éphémère bataillon de gendarmerie d'armée (appelé plus tard "bat mot gren 11")

Peu avant la mobilisation de 1939, on décida d'acquérir une petite flotte de 24 chars légers Praga[1] de fabrication tchèque mais pourvus d'armes suisses (une arquebuse de 24 mm et 2 mitrailleuses). Selon l'Organisation des troupes 1936, il aurait fallu en faire 6 détachements de 4 engins entrant dans la composition du groupe d'exploration des 6 divisions de campagne d'alors à côté d'un escadron de dragons et d'une compagnie de cyclistes (illustration parfaite de la mode du panachage d'alors).

Quand les chars furent enfin arrivés, on décida toutefois de les grouper plutôt en 3 unités de 8 engins, une pour chacune des brigades légères. C'est le 4.12.1940 que le général Guisan donna l'ordre de créer les compagnies de chars blindés 1, 2 et 3, début bien modeste de notre arme blindée. Formées sous la direction du capitaine Fruhstorfer (devenu colonel), qui obtint pour ses officiers le col à revers des aviateurs, ces unités manœuvrèrent inlassablement dans le cadre des partis rouges pour initier le plus possible de nos troupes à l'apparition éventuelle de chars ennemis. Les Praga restèrent en service jusqu'en 1948, un petit nombre d'entre eux même plus longtemps (dans le cadre du bataillon de ~~gendarmerie d'armée~~). de la gendarmerie motorisée 11).

1) appellation officielle suisse : char 39

Les chasseurs de chars

Quelque 150 chasseurs de chars de type G 13 (1 canon de 7,5 cm, une mitrailleuse d'avion) provenant de fabriques tchèques permirent en 1949 de remplacer les Praga dans les compagnies 1-3 et de constituer les groupes de chasseurs de chars 21, 22 et 23 (à 3 compagnies) subordonnés aux commandants des corps d'armée de campagne.

Les compagnies comptaient 10 engins (3 sections de 3 et le char du capitaine) et disposaient d'une section de motocyclistes. Chaque chasseur de char était accompagné d'une équipe de protection de 3 hommes montés sur voiture tout terrain.

Les militaires des formations de chasseurs de chars reçurent un casque spécial, analogue à celui des parachutistes anglais.

Plus tard, les groupes de chasseurs de chars furent subordonnés aux brigades légères et absorbèrent la compagnie indépendante qui s'y trouvait déjà. Le nombre des engins passa de 3 à 4 par section. Les chasseurs de chars des groupes 22 et 23 reçurent des moteurs Diesel alors que ceux du groupe 21 gardèrent des moteurs à benzine.

Au moment de la dissolution des brigades légères à fin 1961, les groupes de chasseurs de chars passèrent aux divisions de campagne. Le groupe 21 devint ainsi formation de langue allemande comme les deux autres. Appelés bataillons en 1965, ces corps de troupe reçurent les Centurions et une unité de grenadiers de chars au 1.1.1974. Ils s'appellent désormais bataillons de chars 21, 22 et 23.

Les chars légers

Les chars légers AMX 13 — 1 canon de 7,5 cm, une mitrailleuse de type français — étaient plaisants, légers, de petite dimension. Ils parurent convenir à nos conditions topographiques. On en acquit 200 exemplaires pour en constituer en 1954 les groupes de chars légers 1, 2, 3 et 4 des corps d'armée correspondants. Il est vrai qu'on n'en avait d'abord pas prévu pour le corps d'armée de montagne, mais son chef d'alors en obtint un pour son unité d'armée. Il fallut en conséquence constituer des sections de 4 chars alors qu'on avait prévu de leur donner 5 engins comme c'était l'habitude du moment dans les armées occidentales.

Les unités de chars légers étaient organiquement panachées de chars (3 sections) et de grenadiers (2 sections sur chenillettes « Universal Carriers »).

A l'occasion de la constitution des groupes de chars légers, le chef d'arme d'alors avait proposé d'introduire le terme d'« escadron » comme appellation spécifique de l'unité de toutes les troupes « jaunes » comme s'appellent « batterie » toutes les unités de l'artillerie. La proposition ne passa pas; elle aurait peut-être permis d'atténuer les problèmes psychologiques qui se sont posés en 1973 au moment de la mécanisation de notre cavalerie. Dans les armées étrangères, on a su passer du cheval au char en gardant toutes les appellations de tradition.

Les 4 groupes de chars légers servirent, en 1962, à constituer les 6 bataillons d'exploration (mécanisés) des divisions mécanisées et de campagne. En 1975, ces bataillons ont, comme à l'origine, 2 unités de chars légers et 1 unité de grenadiers de chars (sur M-113 aujourd'hui). Leur quatrième compagnie, qui était armée de canons antichars, est devenue une unité de lance-mines de chars (8,1 cm puis 12 cm). A chaque bataillon est aussi rattachée, depuis 1965, une compagnie motorisée d'exploration, dont l'engagement habituellement autonome est l'affaire des organes de renseignements de l'état-major de division. Il est d'ailleurs question de transférer bientôt cette formation au bataillon de commandement de la division.

On envisage de transformer, dans quelques années, les bataillons d'exploration en bataillons de chars, armés des Centurions[1] à retirer de la division mécanisée 11, quand celle-ci aura reçu la nouvelle série de chars 68.

Les chars

En Suisse, on appelle chars tout court les engins de 35 à 50 tonnes que les Français rangent dans la catégorie des chars de bataille.

Nous avons d'abord acquis en Grande-Bretagne et en Afrique du Sud des Centurions de type char 55, puis char 57 armés notamment d'un canon de 8,4 cm. Une partie importante de ces engins furent ensuite pourvus d'un canon de 10,5 cm, ce qui en fit des chars 55/60 et 57/60.

On construisit aussi des chars en Suisse. Après une petite série d'essai de chars 58 (canon de 8,4 cm), qui furent montrés au public suisse lors des journées militaires de Bière organisées à l'occasion de l'Exposition

1) En réalité, certains bat des div d'infanterie auront des chars 68

nationale de 1964, notre industrie produisit le char 61 (1 canon de 10,5 cm et 1 canon parallèle de 20 mm notamment). La division mécanisée 4 en fut dotée.

Plus tard furent commandés les chars 68 (dérivés du char 61) attribués à la division mécanisée 1 depuis 1974. Dans ces engins une mitrailleuse remplace le canon de 20 mm.

Le Conseil fédéral a demandé en 1975 aux conseils législatifs d'accorder un crédit pour l'acquisition d'une nouvelle série de chars 68 (améliorés) destinés à la division mécanisée 11.

Notre armée s'est aussi dotée de chars de dépannage dérivés du Centurion et des engins suisses ainsi que des chars posent des ponts.

La constitution de formations de chars commença en 1957. Il y eut d'abord 2 puis 4 groupes rangés provisoirement parmi les troupes de corps d'armée. Ils furent le noyau blindé des *divisions mécanisées* créées en 1962. Il est vrai qu'il fallut ensuite près de 12 ans pour faire de ces divisions et de leurs régiments de chars des formations vraiment mécanisées. En effet, la division mécanisée ne comptait, en 1962, que 9 unités blindées; en 1975, elle en a 35.

Les *régiments de chars* se composaient à l'origine d'un bataillon de dragons motorisés et d'un groupe de chars (2 puis 3 compagnies de chars et une compagnie de grenadiers de chars). En 1966, les bataillons motorisés reçurent le char de grenadiers M-113 et l'appellation de bataillons de grenadiers de chars; le terme de « bataillons » s'appliqua dès lors aussi aux groupes de chars. Pour l'engagement, on panachait les 2 bataillons du régiment et on les renforçait de sections des compagnies de lance-mines de chars et de canons antichars tractés.

Depuis 1974, le panachage à priori à l'intérieur du bataillon a été légalisé: les 2 bataillons du régiment sont devenus des bataillons dits de chars, composés de 2 compagnies de chars et de 2 compagnies de grenadiers de chars (et de 2 autres unités pour le commandement et les services). Le panachage interne des compagnies se fait en revanche encore à la demande.

Vers 1967, on créa un bataillon de chars non enrégimenté dans chaque division mécanisée. En 1974, les divisions de campagne ont vu la transformation en bataillon de chars de leur bataillon de chasseurs de chars.

On envisage de doter les divisions de campagne actuelles et les divisions frontières (à transformer en divisions de campagne) de 2 bataillons de

chars chacune par transfert du bataillon non enrégimenté des divisions mécanisées et transformation des bataillons d'exploration.

Les chars de grenadiers et leurs dérivés

Les premiers grenadiers de chars, ceux des compagnies de chars légers de 1954, étaient montés sur des chenillettes découvertes appellées « Universal Carriers ». Ces véhicules restèrent en service jusqu'à fin 1965 (les compagnies de sapeurs de chars en avaient aussi été dotées).

Pendant l'école de recrues de troupes blindées 221/1960, on fit des essais avec divers types de chars de grenadiers (MOWAG, HISPANO, AMX) ... pour ensuite décider d'acquérir le M-113 américain! Les premiers exemplaires en étaient à peine arrivés qu'on les montrait en action aux journées militaires de Bière de 1964.

C'est en 1966 que le char de grenadiers M-113 a été remis aux formations de grenadiers de chars et aux unités des bataillons de dragons motorisés.

Le char lance-mines M-113 équipe les unités de lance-mines des régiments de chars et des bataillons d'exploration (d'abord calibre 8,1 cm, puis 12 cm).

Les chars de commandement M-113 servent de poste de combat mobile aux commandants de troupes mécanisées et les compagnies radio des divisions mécanisées disposent d'un certain nombre de chars de transmission M-113. Quant à l'artillerie blindée, elle utilise des chars de conduite du feu M-113.

Les unités de sapeurs de chars sont dotées de chars du génie M-113 et les chars-grues M-113 sont montés par les équipes de dépannage des unités.

Tous les engins M-113 sont armés d'une mitrailleuse de 12,7 mm. Les chars de grenadiers sont toutefois en cours de transformation. Ils seront désormais pourvus d'un canon sous tourelle de 20 mm (arme récupérée sur les avions Venom déclassés).

L'artillerie mécanisée

A partir de 1972 on a transformé 6 groupes d'artillerie des divisions mécanisées en formations d'obusiers blindés 66 (M-109) de calibre

15,5 cm. Les munitions pour ces pièces sont en partie transportées sur des engins chenillés M-548 (non blindés, ni armés).

Il est prévu d'acquérir le matériel permettant de transformer 6 autres groupes en formations blindées; un groupe est destiné à chacune des divisions d'infanterie des corps d'armée de campagne. Tous les groupes seront peu à peu équipés d'engins pourvus d'un tube plus long, de même calibre, tirant plus loin.

Les groupes d'obusiers blindés, comme d'ailleurs les compagnies de sapeurs de chars, entrent habituellement dans la composition des *groupements de riposte* dont le noyau est le régiment de chars (division mécanisée) ou le bataillon de chars (division de campagne).
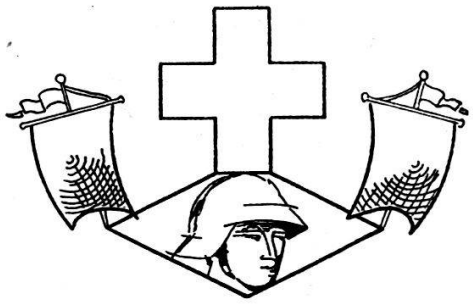
D.B.